



Plus de services pour nos aînés

Fiche descriptive

CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE SERVICE AUX PERSONNES ÂGÉES

INVESTISSEMENTS DE 200 MILLIONS DE DOLLARS DANS LE CONTINUUM DE SERVICES

Pour intervenir efficacement et pertinemment auprès des personnes âgées, le ministère de la Santé et des Services sociaux propose une série de mesures visant à consolider l'offre de service et les mécanismes d'intervention offerts par le réseau.

Certaines régions dont la Montérégie, Laval, Lanaudière et les Laurentides, le « 450 », sont davantage touchées par l'évolution démographique. Elles le seront aussi par le vieillissement de la population.

Le plan d'investissement propose les mesures suivantes :

1. L'intensification du soutien à domicile : 50 millions de dollars.
2. Le développement de places en unités de récupération fonctionnelle : 14 millions de dollars.
3. Le développement de places en ressources intermédiaires : 81 millions de dollars; en centres d'hébergement et de soins de longue durée : 50 millions de dollars.
4. La mise en œuvre progressive des recommandations formulées par le groupe d'experts présidé par le docteur Bergman concernant notamment la maladie d'Alzheimer.

1. SOUTIEN À DOMICILE

Le rehaussement et l'optimisation des services de soutien à domicile visent à :

- permettre à un grand nombre de personnes âgées de demeurer chez elles, en toute dignité et parmi les leurs, le plus longtemps possible;
- éviter à ces personnes de se retrouver à l'urgence, puisque les services offerts à domicile répondent à leurs besoins;
- permettre à ces personnes, qui sont admises à l'urgence ou dans un lit de courte durée pour y être soignées, de retourner plus rapidement chez elles.

Les investissements seront de 45 millions de dollars pour le soutien à domicile, soit une hausse d'environ 15 000 nouvelles personnes desservies et de cinq millions de dollars pour soutenir l'accès aux services d'aide domestique fournis par les entreprises d'économie sociale en aide domestique.

2. UNITÉS DE RÉCUPÉRATION FONCTIONNELLE

Une personne âgée en perte d'autonomie doit être immobilisée le moins longtemps possible sur une civière ou un lit d'hôpital, car elle s'expose à un déclin de ses capacités fonctionnelles, donc, à une plus grande perte d'autonomie à la sortie de l'hôpital.

Les places en unité de récupération fonctionnelle permettent d'éviter que des personnes âgées ne soient admises prématurément en hébergement à la suite d'une visite en milieu hospitalier, en offrant des services cliniques adaptés à leurs besoins et qui favorisent leur récupération fonctionnelle en vue d'un retour à domicile.

L'ajout de ressources de l'ordre de 14 millions de dollars permettra la création de quelque 200 places.

3. RESSOURCES INTERMÉDIAIRES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE

La diversification et l'augmentation de l'offre en hébergement se fera par l'ouverture de places en ressources intermédiaires et en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Les ressources intermédiaires

Les ressources intermédiaires permettent d'offrir des services aux personnes nécessitant une intensité de service moins importante qu'en CHSLD. Depuis 2003, les places en ressources intermédiaires sont passées de 2 082 à 4 807.

De manière générale, la ressource intermédiaire :

- constitue un milieu résidentiel adapté aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie;
- permet aux personnes qui présentent une perte d'autonomie et qui ne peuvent demeurer à leur domicile d'obtenir des services de soutien et des services cliniques;
- assure une meilleure réponse aux personnes qui requièrent des soins, avec la collaboration du personnel et des médecins du CSSS.

Les investissements de 81 millions de dollars prévus permettront un ajout d'environ 2 500 places, principalement dans le « 450 ».

Le centre d'hébergement et de soins de longue durée

Le vieillissement de la population provoque en lui-même une demande de plus en plus forte en soins de longue durée avec une intensité de service plus élevée.

Les investissements de 50 millions de dollars prévus permettront d'ajouter plus de 800 places pour des personnes qui ont besoin d'une intensité de service plus importante en CHSLD que celle en ressource intermédiaire.

4. MISE EN OEUVRE PROGRESSIVE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BERGMAN

Un montant de cinq millions de dollars sera consacré à la mise en œuvre progressive des recommandations du Rapport Bergman, pour l'organisation des soins offerts aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies apparentées.

Vieillir chez soi

La politique Vieillir chez soi visera à développer une approche novatrice et multidisciplinaire à l'égard des services et des infrastructures pour les adapter aux besoins des aînés.

Elle favorisera également le maintien et la contribution des aînés dans leur milieu de vie.

Le comité interministériel sera coprésidé par la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, et la ministre déléguée aux Services sociaux, Dominique Vien, appuyées par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, le ministre des Transports, Sam Hamad et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard.